



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cirque

Question écrite n° 23361

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le monde du cirque. Il aimerait être informé de l'orientation générale du Gouvernement le concernant.

## Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication soutient le cirque depuis plus de vingt ans. Les principales actions engagées sont : la structuration de pôles pour le cirque en région, sur la base de conventionnements avec les collectivités locales. Leurs missions sont l'accompagnement de la création, la diffusion régulière de spectacles de cirque, l'élargissement des publics et le suivi des parcours professionnels, notamment des jeunes artistes. Onze pôles ont été repérés à Auch, Boulazac, Lannion, Elbeuf, Cherbourg, Nexon, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Lille, ainsi qu'à Obernai et Amiens (en préfiguration). Le montant global des aides du ministère de la culture pour les pôles cirque en 2003 est de 1,3 million d'euros ; le renforcement des aides pour les compagnies de cirque, aussi bien pour la création (un volume de 600 000 euros environ pour une trentaine de projets aidés chaque année) que pour le fonctionnement, par des conventionnements pluriannuels (34 compagnies de cirque conventionnées en DRAC pour un montant global de 2,27 millions d'euros) ; la mise en place de nouveaux dispositifs répondant aux besoins spécifiques du cirque : l'aide à la résidence (17 projets aidés en 2003 pour un montant global de 295 000 euros) et l'aide à l'itinérance des chapiteaux (13 projets aidés pour un montant global de 232 000 euros) ; le soutien à l'éclosion de nouvelles écritures par des manifestations ciblées, telles que « Jeunes talents de cirque » en partenariat avec le ministère des affaires étrangères-AFAA, la ville de Paris, le conseil régional d'Ile-de-France, les sociétés civiles SACD SACEM et ADAMI ; la promotion d'une Charte pour l'accueil des cirques dans les communes signée avec les principaux syndicats professionnels et les organes de représentation des communes, FNCC et AMF ; la diversification et le renforcement des Écoles nationales supérieures d'enseignement avec notamment l'ouverture de l'Académie nationale du cirque Annie-Fratellini à La Plaine-Saint-Denis, qui vient compléter les établissements déjà existants, le CNAC (Centre national des arts du cirque) à Châlons-en-Champagne et l'école nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois. Le montant des aides consacrées à la formation supérieure et pré-professionnelle avoisine les 4,8 millions d'euros. En 2003, le budget global du ministère pour les arts du cirque s'établit à 11 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 43 % sur trois ans. Un effort particulier a été porté cette année sur la formation supérieure : CNAC, Rosny, académie Fratellini, qui ont bénéficié de 317 476 euros de mesures nouvelles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23361

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 août 2003, page 6153

**Réponse publiée le** : 1er décembre 2003, page 9182